

NOUVELLES DE PALESTINE

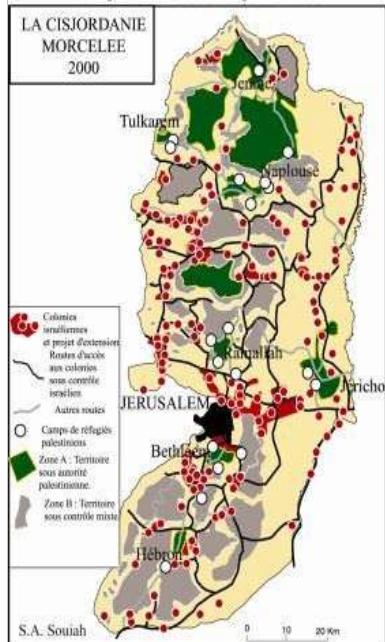
Avril 2012
Nouvelle édition,
Numéro 4

Association France Palestine Solidarité-Toulouse

En Palestine, ce qui frappe d'emblée, c'est la violence exercée contre la terre, le territoire. A perte de vue, ce ne sont que chantiers à ciel ouvert, collines éventrées, déforestations. Paysages en lambeaux. Rendus illisibles par une violence qui semble concertée. Non pas seulement la violence des bombes et de la guerre, non pas les destructions infligées par les incursions des chars, mais une violence active, industrieuse. Cadastrale.

Christian Salmon, écrivain, *Monde Diplomatique*, mai 2002

La Cisjordanie morcelée en janvier 2000



Sommaire

La colonisation de la Palestine (1)	1- 5
Retour sur une page d'histoire : le massacre de Deir Yassin	6
Actualités en bref	7
L'illégalité des colonies	8



Colonne de Givat Zeev, nord-ouest de Jérusalem

La colonisation de la Palestine (1)

A l'heure où B. Netanyahu entend faire oublier la colonisation accélérée de la Palestine en projetant l'Iran au premier rang des préoccupations des grandes puissances, les Palestiniens saisissent le Conseil de Sécurité pour dénoncer les annonces en cascade de nouvelles constructions, tandis que le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU adopte une résolution appelant l'ouverture d'une enquête internationale sur "les effets des colonies sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels du peuple palestinien". Une enquête qui se heurte, sans surprise, à l'opposition des Etats Unis et à la colère d'Israël.

Ces initiatives font écho au rapport déposé par Raquel Rolnik, rapporteur spécial des Nations Unies, qui dénonce une politique qui «exclut, discrimine et déplace». Elle voit dans les «modifications territoriales et démographiques», un jeu de miroir avec celles qui, en 1948, ont abouti à l'effacement de la présence palestinienne dans ce qui allait devenir l'Etat d'Israël. Une stratégie de «judaïsation et de contrôle du territoire» qui se poursuit, tant elle est constitutive de l'idéologie sioniste... Une idéologie affirmée par Golda Meir, alors Premier ministre, qui déclarait : «Les frontières sont là où

se trouvent les juifs, pas là où il y a une ligne sur la carte». Ou par le général et ministre de la Défense, M. Dayan, qui présentait les colonies comme des arbres enracinés dans la terre, non des pots de fleurs pouvant être transférés d'un endroit à l'autre, et qui affirmait : «En tout endroit où nous établissons un point d'habitation, nous n'abandonnerons ni ce point ni l'endroit lui-même». 64 ans après la création d'Israël, la question des colonies et du Mur qui en est l'illicite et sinistre conclusion, est au cœur d'un illusoire processus de paix, une paix qu'Israël n'a jamais eu de cesse de rejeter.

Remplacer une population par une autre

Depuis 1967, plus de 150 colonies ont été établies en Cisjordanie, dont Jérusalem-Est, auxquelles s'ajoutent plus de cent «avant-postes», créés sans accord préalable mais avec le soutien «officiel» des autorités avant d'être «légalisés», comme il vient d'être fait pour trois d'entre eux...

En 2009, 1 habitant de Cisjordanie sur 6 était un colon; 1 Israélien sur 13 vivait dans une colonie. Des chiffres qui n'ont cessé de croître depuis les accords d'Oslo de 1993. A la veille de ces accords dits «de paix», la

Cisjordanie comptait 110 000 colons. Ils sont désormais 500 000, dont près de 200 000 vivent dans les colonies implantées dans et autour de Jérusalem-Est illégalement annexée.

Ces dix dernières années, le nombre de colons a augmenté de 5,8%/an quand la population en Israël ne progressait que de 1,8%. Inscrite dans l'espace (les colonies sont dispersées du nord au sud et d'est en ouest) et dans la durée (tous les gouvernements, de gauche comme de droite, en ont fait leur priorité), la

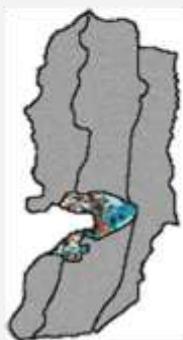
colonisation est l'élément central de la conquête de la terre.

Elle sert la transformation à la fois géographique et démographique de la Palestine par la confiscation de l'espace et le remplacement progressif de sa population par une autre. Ainsi s'impose une politique d'annexion et d'expulsion, qui passe par l'émission de l'espace en centaines d'îlots et la déstructuration de la société palestinienne. Une politique qui confirme un déni majeur, celui du droit du peuple palestinien à exister sur sa terre.

Judaïser Jérusalem-Est

La «métropole» de Jérusalem inclut les colonies implantées dans et autour de Jérusalem-Est, sur des terres illégalement annexées après 1967 lorsque la superficie de la ville est passée de 6 à ...72 km².

57% des colons de Cisjordanie vivent dans un rayon de 10 km de la Vieille ville.



Les colonies qui entourent la ville isolent les 250 000 Palestiniens qui y vivent du reste du territoire, séparent le nord du sud de la Cisjordanie et coupent les localités alentour de l'axe central que constitue la ville sur le plan économique, social, culturel.

Ma'ale Adumin symbolise la volonté d'Israël d'empêcher un Etat palestinien continu. La zone située entre la colonie et Jérusalem est promise à de nouvelles constructions de routes et de logements.

La judaïsation de la ville s'accompagne de mesures sociales discriminatoires, de la destruction de maisons palestiniennes et de la confiscation des cartes de «résidents», l'autre nom donné aux Palestiniens qui vivent depuis toujours dans une ville où ils sont traités comme des «étrangers».

Modifier la géographie et la démographie

Fidèle à l'idéologie sioniste du «transfert», initié par l'expulsion, en 1947-1948, par la guerre et les massacres, de quelque 800 000 Palestiniens, la colonisation est abolition du paysage originel, effacement des structures sociales, culturelles, économiques palestiniennes, déracinement de la population autochtone au profit d'une population importée. Permettant de contrôler l'espace palestinien et les populations, elle repousse toujours plus loin des frontières qu'Israël dessine au rythme des bulldozers et des ordres d'expulsion. Partout, la colonisation affirme la présence permanente et dominatrice de l'occupant. Interdisant toute continuité entre les localités palestiniennes, colonies et Mur annexent les terres dont les Palestiniens sont de facto bannis. Des «faits accomplis» qui visent à rendre impossible la création d'un Etat palestinien.

Empêcher tout retour aux frontières de 1967

Le long de la frontière ouest, région la plus fertile de Cisjordanie, la colonisation s'étend jusqu'à 25 km à l'intérieur des terres. La proximité avec la Ligne Verte de séparation entre Israël



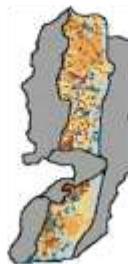
et la Cisjordanie et les grands centres urbains israéliens rend cette zone attractive pour les colons.

Les colonies forment des zones urbaines continues qui s'insinuent entre les localités palestiniennes,

transformées en enclaves. Le Mur récupère la majeure partie des colonies côté israélien, accaparant les terres agricoles et les ressources en eau. Avec un objectif : interdire tout retour aux frontières de 1967.

Encercler les villes palestiniennes

personnes et des biens.



La région centrale abrite les plus importantes villes palestiniennes, Ramallah, Jénine, Hébron, Naplouse, Bethléem, Jérusalem-Est. Les blocs de colonies - qui se déploient le long de l'axe routier principal qui court du nord au Sud - interdisent tout développement de ces agglomérations et toute continuité entre elles. Au prétexte de la «protection» des colons, il n'est plus de vie «normale» pour les Palestiniens: les centaines de checkpoints et autres barrages militaires sont autant d'entraves à toute liberté de mouvement des

La ville est encerclée par 14 colonies et une trentaine d'avant-postes, reliés entre eux par une série de routes qui contournent la ville et quadrillent le district.

Ces routes sont contrôlées par des checkpoints, passage obligatoire pour les Palestiniens qui entrent ou sortent de la ville. L'économie s'effondre : le chômage a progressé de 45% entre 1999 et 2006. Même encerclement de Ramallah où siège l'Autorité palestinienne. Les colonies permettent à la fois de surveiller la ville et de contrôler son expansion.

Annexer de facto la Vallée du Jourdain

A l'est, la quasi-totalité de la Vallée du Jourdain, qui représente plus de 28% de la Cisjordanie, est incluse dans les zones de juridiction de deux conseils régionaux des colonies. Implantées dès 1967, certaines bases de l'armée sont devenues des colonies agricoles. Les 9000

colons, répartis dans une trentaine de colonies, utilisent à eux-seuls ¼ de l'eau consommée par plus de 2,5 millions de Palestiniens de Cisjordanie; ils exportent fruits, légumes et fleurs, notamment vers le marché européen par l'intermédiaire de l'entreprise israélienne Carmel Agrexco.

La Vallée du Jourdain, contrôlée à 90% par Israël, est annexée de facto. L'accès

des Palestiniens y est strictement limité et des villages entiers sont menacés de destruction.



Supprimer l'espace palestinien

La colonisation démontre la véritable aspiration des gouvernements israéliens successifs : au-delà de l'impératif idéologique, le but poursuivi est le contrôle «économique, spatial et militaire» des territoires et l'annexion substantielle de la Cisjordanie.

La colonisation est un système complexe qui associe la construction de zones résidentielles et industrielles et d'un important réseau routier, interdit aux Palestiniens, qui traverse la Cisjordanie d'est en ouest et du nord au sud. S'y ajoutent les «zones militaires» sans oublier les «réserves naturelles», promises de fait à de futures créations.

Seuls les citoyens israéliens ou les personnes d'ascendance juive, éligibles à la citoyenneté israélienne, peuvent s'y installer.

De 1967 à ce jour, les colonies ont connu un formidable développement. Certaines sont devenues de véritables villes, à l'exemple de Ma'ale Adumin avec ses 35 000 habitants, Modi'in Illit (plus de 40 000) ou Betar Illit (plus de 35 000). Les dix colonies les plus importantes abritent à elles seules près de 150 000 colons.

Formant de vastes blocs avec les colonies satellites qui les entourent et les prolongent, elles créent des zones compactes et continues, en constante expansion.

Certaines sont laïques, d'autres ultra-orthodoxes. Toutes disposent de vastes infrastructures et profitent d'avantages



Confisquer, détruire, déplacer

Création et extension des colonies s'effectuent dans la violence. Depuis 1967, des milliers d'hectares de terres ont été confisqués; des milliers de maisons, des commerces, écoles, mosquées, bâtiments industriels, agricoles ... ont été démolis, des dizaines de milliers de fruitiers et d'oliviers ont été déracinés, des centaines de puits détruits ou récupérés par Israël au profit des colons.

Ces destructions affectent des milliers de familles, privées de leur toit et de leurs moyens de subsistance. Au cours des 6 premiers mois de 2011, 2789 personnes ont ainsi été «déplacées», dont au moins 1308 enfants...

Sont expropriées en priorité, les terres qui se situent sur les collines qui dominent ou entourent les agglomérations palestiniennes, interdisant leur développement, celles qui assurent des ressources en eau ou répondent à des objectifs militaires, les régions en un

“ L'occupation civile s'appuie sur la présence d'une architecture civile pour affirmer une présence juive dans le paysage. O L'effet de domination réside dans la seule présence des bâtiments ” Eyal Weizman, *Une occupation civile*, 2004

financiers propres à inciter Israéliens et immigrants juifs à s'y installer.

Les colonies les moins peuplées sont généralement implantées très en profondeur en Cisjordanie ; elles abritent des colons très idéologiques, souvent du courant nationaliste religieux.

Toutes affirment leur présence par des murs d'enceinte, des barbelés, des postes d'observation et de tirs et des signes symboliques, tel le drapeau israélien.

Au mépris d'un droit international qui affirme l'ilégalité de la colonisation, l'Etat d'Israël a multiplié plans et textes législatifs pour tenter de justifier la dépossession des Palestiniens. Avec des résultats implacables : si la surface bâtie représente 1,2% de la Cisjordanie, l'aire de colonisation directe et indirecte, interdite d'accès aux Palestiniens, s'étend de fait sur près de 50% du territoire.

Un simple regard sur les cartes permet de mieux comprendre les objectifs de la colonisation. Il s'agit de:

- Conforter l'expansion territoriale et empêcher toute continuité géographique et sociale entre villes et villages palestiniens par la fragmentation du territoire et des populations.
- Multiplier les «faits accomplis» avant toute «négociation».
- Contrôler les ressources en eau (la carte des colonies se superpose à celle des ressources en eau de la Cisjordanie).
- Asseoir sa domination économique en empêchant tout développement de l'économie palestinienne.
- Empêcher la création d'un Etat palestinien viable et pousser à l'exil un peuple privé de ressources et de liberté.

mot qu'Israël entend annexer. Les «avant-postes» s'implantent dans leur prolongement ou dans des zones moins stratégiques, là où, si besoin est, un «démantèlement» aussi médiatique que provisoire accréditera la thèse de «concessions».

L'emplacement des colonies suit fidèlement la carte des réserves aquifères. Selon la Banque mondiale, 90% des eaux de Cisjordanie sont utilisées au profit d'Israël et des colons.

48 bases militaires occupent plus de 2000 hectares dont l'accès est interdit aux Palestiniens. Dans les faits, plus d'1/5 de la Cisjordanie est déclarée «zone militaire fermée». L'armée assure la protection des colonies avec le renfort de milices de colons équipés d'armes de guerre. Certaines terres réquisitionnées à des fins militaires ont été transformées en colonies, à l'exemple de Kiryat Arba, près d'Hébron.

Près de 50 000 hectares ont été

déclarés « réserves naturelles ». Ces « réserves », interdites aux Palestiniens, jouxtent colonies et « zones militaires fermées ».

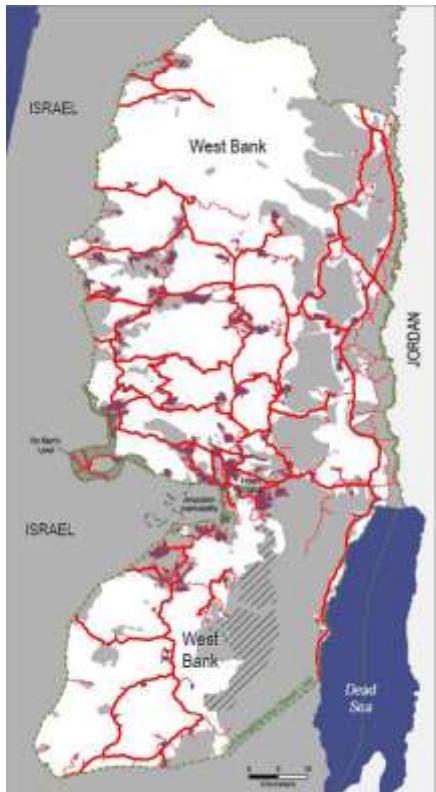
L'expression du projet colonial

Outre qu'il permet un contrôle sur les villes et villages dominés, le choix d'implanter des colonies en surplomb est fortement symbolique.

Le projet colonial s'y exprime avec force, la présence visible des colons affirme à chaque instant l'infériorisation des Palestiniens, dépourvus de droits.

Ce territoire de 5860 km² émiété par les colonies, le Mur et les infrastructures qui les complètent, est divisé en blocs discontinus, eux-mêmes sous-divisés en dizaines d'enclaves, le tout séparé de Gaza, l'autre partie du territoire, sous blocus total.

Une fragmentation qui signe la déstructuration de la société palestinienne et la victoire de la force sur le droit.



Quadriller et contrôler le territoire

Dans la foulée des accords d'Oslo, un important réseau routier a été construit pour relier les colonies entre elles et à Israël. Quelque 1600 kms de routes, dont une trentaine d'autoroutes, réservées aux seuls Juifs, quadrillent l'espace, enfermant plus de 2 millions de Palestiniens dans des enclaves isolées.

Si le trafic routier israélien (en rouge sur la carte) s'effectue facilement d'un côté à l'autre de la Ligne verte, il n'en est pas de même pour les déplacements de la population autochtone.

Interdites d'accès aux Palestiniens via un dispositif de clôtures, murs, portes, monticules de terre, barricades ..., ces «routes de contournement» étouffent le développement urbain et interdisent toute continuité géographique et sociale entre villes et villages palestiniens.

Les voies principales autrefois empruntées par les Palestiniens pour le commerce et leurs déplacements quotidiens leur sont fermées ou leur accès soumis à de sévères restrictions; les permis, obligatoires, ne sont accordés qu'avec parcimonie. Ceux qui parviennent à en obtenir doivent se plier au rituel des checkpoints...

Un système de "dos à dos" a été instauré. Les marchandises sont déchargées à l'entrée du checkpoint, contrôlées, puis rechargeées dans un autre camion de l'autre côté du barrage, une procédure qui majore encore le coût de transports et entraîne souvent

une dégradation des produits.

Les routes «secondaires» accessibles démultiplient les distances.

Par la route habituelle, il fallait par exemple 40 mn pour parcourir les 27 kms qui séparaient Tulkarem de Naplouse ; la seule route désormais ouverte aux Palestiniens éloigne les deux villes : la distance est désormais de 40 kms pour une durée de 73 mn en terrain accidenté.

Parfois, là où les deux réseaux se rencontrent, une séparation artificielle est créée : de petites routes de terre sont creusées pour permettre aux Palestiniens de passer sous les voies larges et rapides israéliennes...

La décision des autorités israéliennes de rerouter le trafic palestinien sous les routes réservées aux colons, par un système de tunnels et de passages souterrains, souligne leur volonté de faire des Palestiniens un peuple de l'ombre, voué à s'effacer comme s'efface la terre où ils sont nés.



Le contrôle de l'espace et des populations

Les déplacements des Palestiniens à l'intérieur même de la Cisjordanie sont soumis à «permis».

Plusieurs types de permis de circulation ont été instaurés : un pour les véhicules privés, obligatoire notamment pour entrer à Naplouse, dans la vallée du Jourdain et dans les enclaves créées par le Mur, dites «zones de suture» ; un pour les véhicules commerciaux et de transport des marchandises ; un pour la circulation des taxis et des bus; un autre dit «humanitaire» pour les véhicules de secours ; un permis permanent pour les habitants des localités enclavées , condition préalable pour entrer et sortir de chez soi et un autre, journalier, pour les Palestiniens qui travaillent dans ces zones ou pour les membres de la famille qui y viennent en visite sans oublier celui des propriétaires terriens et travailleurs agricoles qui doivent entrer dans ces zones fermées pour y cultiver leurs terres ; un pour entrer dans la vallée du Jourdain pour les personnes qui y sont embauchées ou les membres de la famille de ceux qui y résident encore en dépit des expulsions et destructions d'habitations....

Ces permis diffèrent en fonction de la catégorie sociale : travailleurs, paysans, étudiants, personnel médical, familles, entrepreneurs... Tous sont à durée limitée, renouvelables au prix de longues et lourdes démarches, souvent soumis à quota et toujours distribués au seul bon vouloir des autorités israéliennes

"Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel". ... Ces entraves à la liberté de circuler bafouent les textes relatifs aux droits économiques et sociaux, civils et politiques.

Mais Israël se moque des textes... Ici, ainsi que le souligne Shira Havkin dans son mémoire, « Chacun de ces permis rappelle que la norme est l'interdiction et les permis sont les exceptions à la règle, des priviléges offerts par les pouvoirs israéliens ». Des pouvoirs qui couvrent de honte les sociétés apathiques ou consentantes qui les valident.

L'institutionnalisation des checkpoints

La stratégie d'encerclement et d'isolement des localités palestiniennes s'exprime dans la limitation des accès aux lieux de vie. Des checkpoints sont dressés à l'entrée des villes et villages et sur les principaux axes routiers. L'OCHA en dénombre chaque année entre 500 et 600, parfois rebaptisés «points de passage» pour tenter, sans succès, d'atténuer la brutalité du concept. Entre humiliations et violences, ils sont un pouvoir à part entière, la marque de la souveraineté d'Israël sur le territoire et les populations...



Mobiles ou permanents, les checkpoints quadrillent la Cisjordanie.

Dressés à l'entrée des villes et villages palestiniens, ils pèsent sur chacun des actes de la vie quotidienne. Plus de 200 000 habitants de 70 villages peuvent être forcés à des détours de 2 à 5 fois plus longs que la route directe qui mène à leur commune. 122 barrages peuvent couper la Vieille ville d'Hébron du reste de la cité. Simples exemples...

« Chaque jour, j'attends trois heures au checkpoint avant de pouvoir rejoindre le village d'Awarta à 10km de Naplouse où j'enseigne dans une école. Souvent, je suis tellement en retard que je manque les trois premiers cours. C'est l'enfer »

Iman, enseignante

Une présence permanente

Les checkpoints permanents se dressent aux portes des grandes agglomérations: leur structure en « dur » - blocs de béton, couloirs de passage, barbelés... - affirme leur présence et leur permanence.

Certains exhibent une tour de 6 mètres de haut où se trouve le poste de contrôle : les soldats aboient les ordres via des hauts parleurs et contrôlent les permis au travers de jumelles. «*O Les soldats sont invisibles, ils peuvent voir sans être vus. Ce dispositif permet de maintenir les représentants de l'autorité à distance, ce qui crée une asymétrie du regard entre ceux qui voient tout sans être vus et ceux qui peuvent être vus en permanence mais ne voient pas ceux qui les observent*», analyse Shira Havkin*. Un dispositif qui maintient les Palestiniens

dans une position d'infériorité: «ils ne voient pas celui qui les observe et ne peuvent pas lui adresser la parole, mais ils sont contraints à entendre les ordres qui leur sont adressés».

Un monde d'incertitude

Les checkpoints permanents se complètent de barrages «volants», faits de pierres, de levées de terre ou de sacs de sable posés au milieu de la route, ou d'un véhicule militaire qui en barre l'entrée. Signalés par l'emblème de la section militaire, ils sont la marque de la souveraineté de l'armée sur le territoire.

Imprévisibles, ils rendent difficile d'établir une carte des obstacles en temps réel. Ils symbolisent la toute-puissance de l'occupant qui peut, à tout moment, décider de ce qui sera permis ou interdit. C'est l'incertitude pour le travailleur, le malade, la mère de famille, l'étudiant..., qui ne peut définir à l'avance l'itinéraire à emprunter et se voit retenu(e) des heures durant ou refoulé(e) vers des routes secondaires accidentées qui démultiplient les distances.

Le flou et l'arbitraire

Les contrôles sont confiés à des unités de l'armée spécialement créées ou à la police: l'autonomie de ces structures entraîne une multitude de contradictions dans le fonctionnement du système. Un Palestinien peut ainsi être autorisé par l'armée à emprunter une voie avant d'être refoulé quelques kilomètres plus loin par une unité de police...

Les checkpoints, c'est la loi du flou et de l'arbitraire. Ils peuvent être fermés au bon vouloir des gardes. Ou ouverts sur des critères d'âge, de sexe...

différents d'un jour voire d'une heure à l'autre.

La plupart ne permettent qu'un passage piéton. Quel que soit le mode de locomotion, les Palestiniens traversent le checkpoint à pied, à charge pour eux de trouver un autre moyen de transport une fois l'obstacle franchi, jusqu'à leur destination ou jusqu'au ... prochain checkpoint.

La mort au « passage »

Interdiction de s'asseoir, exposition au soleil ou à la pluie pendant de très longues heures d'attente, fouilles corporelles... les checkpoints sont un lieu de violence verbale et physique, d'humiliation et de torture. Lorsqu'ils se ferment à des malades, des blessés, des femmes sur le point d'accoucher, ils peuvent aussi tuer...

La « normalisation » des contrôles

Certains checkpoints sont devenus des «terminaux», véritables postes frontières érigés au cœur même de la Cisjordanie. Gérés par des unités spécialisées et pourvus d'un matériel sophistiqué - détecteurs de métaux, scanners, caméras de surveillance, système de contrôle biométrique..., ces checkpoints manifestent la détermination d'Israël de s'installer en permanence en terre occupée.

Israël en délègue le contrôle à des compagnies privées, supervisées par la «Direction des Passages» créée par le Ministère de la Défense.

Ils s'affichent comme le symbole de l'annexion de facto de la terre palestinienne par l'Etat occupant.

“ Il suffit de regarder une carte pour comprendre que les colonies de Cisjordanie ont été construites selon un plan établi à l'avance, d'une part pour isoler les communautés palestiniennes les unes des autres, et d'autre part pour créer une continuité entre les colonies juives et le territoire de l'Etat d'Israël ”

Meron Rappoport, journaliste israélien



“ Les barrages routiers servent de moyens géostratégiques de première classe. Ils institutionnalisent l'expropriation de l'espace physique et de l'infrastructure publique de la Cisjordanie et leur transfert à l'utilisation exclusive des Israéliens ”

Meron Benvenisti, ancien maire-adjoint de Jérusalem, Haaretz, 29/12/06

Il était midi quand la bataille se termina. Le calme régnait mais le village ne s'était pas rendu.

Les hommes de l'Irgoun et du Lehi sortirent de leurs cachettes et commencèrent à "nettoyer" les maisons. Faisant feu de toutes leurs armes, ils balançaient également des explosifs dans les maisons. Ils tiraient sur tous ceux qu'ils voyaient, y compris les femmes et les enfants ; les commandants n'essayèrent pas d'arrêter le massacre (...).

J'implorais le commandant d'ordonner à ses hommes de cesser le feu, mais en vain. Au même moment, 25 Arabes avaient été chargés dans un camion (...) on les emmena à la carrière entre Deir Yassin et Givat Shaul, et ils furent assassinés de sang-froid. Les commandants refusèrent également, lorsqu'on leur demanda, de prendre leurs hommes et d'enterrer les 254 cadavres arabes. Cette tâche déplaisante fut assurée par deux unités amenées au village depuis Jérusalem »

Le colonel Meir Païl, témoin du massacre, Yediot Aharonot

Retour sur une page d'histoire – Le massacre de Deir Yassin

« La première chambre est sombre, mais il n'y a personne. Dans la seconde, je trouve parmi les meubles éventrés, les couvertures, les débris de toutes sortes, quelques cadavres, froids. On a fait ici le nettoyage à la mitraillette, puis à la grenade. On l'a terminé au couteau, n'importe qui s'en rendrait compte. Même chose dans la chambre suivante mais, au moment de sortir, j'entends comme un soupir. Je cherche partout, déplace chaque cadavre et finis par trouver un petit pied encore chaud. C'est une fillette de dix ans, bien abîmée par une grenade mais encore vivante. Comme je veux l'emporter, l'officier me l'interdit et se met en travers de la porte. Je le bouscule et passe avec mon précieux fardeau. () Puisque cette troupe n'a pas osé encore s'attaquer à moi, j'ai la possibilité de continuer. Je donne ordre qu'on charge les cadavres de cette maison sur un camion, et j'entre dans la maison voisine et ainsi de suite. Partout, c'est le même affreux spectacle. Je ne retrouve que deux personnes vivantes encore, deux femmes, dont une vieille grand-mère, cachée derrière des fagots où elle se tenait immobile depuis au moins 24 heures »

Par ces mots, Jacques de Reynier, chef de la délégation du Comité International de la Croix Rouge à Jérusalem, témoigne de l'horreur du massacre qui vient de se dérouler, ce matin du 9 avril 1948, à Deir Yassin, un village perché sur une montagne à 5 km à l'ouest de Jérusalem. Aux commandes, les milices de l'Irgoun et du Lehi, deux groupes terroristes dirigés par M. Begin et Y. Shamir, qui deviendront plus tard ... Premier ministre.

Dans une communication adressée le 20 avril aux Nations Unies, le délégué de la Grande Bretagne à l'ONU dénonce lui aussi «une grande sauvagerie» et des témoignages démontrant une «incroyable bestialité».

Dans ce village sans histoire, qui avait signé avec la localité juive voisine un pacte de non-agression, entre 120 et 170 villageois ont été massacrés. Parmi eux, 30 bébés.

Des villageois «délibérément sacrifiés», commentent A. Gresh et D. Vidal, «pour accélérer, par l'horreur de leur sacrifice, l'exode des

Palestiniens».

Car c'est là tout l'enjeu: « Le but de guerre de la direction sioniste, c'est de conquérir la proportion la plus grande possible de la Palestine, mais aussi la plus ethniquement pure». Il faut occuper, terroriser, expulser et détruire les villages arabes. Selon l'historien israélien Ilan Pappé, ce mois d'avril 1948 est un passage «à la méga-opération systématique de nettoyage ethnique», un «nettoyage» débuté dès le mois de décembre 1947.

Si des maisons sont dynamitées et le cimetière passé au bulldozer, le village n'est pas immédiatement rasé comme il advient pour des centaines d'autres au cours de ces mois qui voient le déracinement d'un peuple.

Les survivants sont expulsés avec, pour tout bagage, les vêtements qu'ils portent sur le dos. Dès septembre 1948, des colons prennent leur place, en dépit de l'opposition de quelques intellectuels juifs qui souhaitent que ce lieu ne soit plus habité.

Le 2 décembre de la même



année, 29 personnalités juives américaines, dont

Albert Einstein, cosignent une lettre, publiée par le New York Times, dans laquelle ils dénoncent, « l'apparition d'un parti politique étroitement apparenté dans son organisation, ses méthodes, sa philosophie politique et son appel social, aux partis nazi et fasciste».

Lors de l'expansion de Jérusalem, la terre de Deir Yassin est annexée à la ville. La construction de l'hôpital psychiatrique Kfar Saul intègre des maisons en pierre du village. D'autres maisons sont transformées en commerces ou en entrepôts. Dans un effort constant visant à effacer des lieux et de la mémoire toute trace palestinienne, le centre du village est rebaptisé.

Le nettoyage ethnique de la Palestine a débuté. En ce mois d'avril 1948, le plan Dalet peut poursuivre et amplifier une stratégie de conquête qui a déjà poussé des milliers de Palestiniens sur la route de l'exil.

Actualités en bref.... Actualités en bref...

Le vol à la source

Un récent rapport de l'OCHA démontre la prise de contrôle des points d'eau par les colons, une pratique qui est allée croissant au cours des dernières années notamment dans les districts de Ramallah, Naplouse et Bethléem.

Sur 56 points d'eau étudiés, situés à proximité de colonies en terres privées palestiniennes, 30 ont été fermés par des barrières électroniques et leur accès totalement interdit aux Palestiniens. Désormais signalés par des panneaux indiquant leur nom en hébreu, ces sources ont été de facto annexées aux colonies.

L'accès des Palestiniens aux 26 autres sources est rendu difficile par des «descentes» de colons fortement armés, qui multiplient, sans être inquiétés, violences verbales et physiques.

Alors que l'occupant a déjà fait main basse sur les ressources en eau des aquifères cisjordaniens, que nombre de puits ont été détruits ou récupérés «côté israélien» du mur, et que les Palestiniens sont obligés d'acheter leur propre eau à prix fort à la société israélienne Mekorot, «les sources restent la plus importante ressource en eau pour l'irrigation et l'abreuvement des animaux», indique l'étude de l'OCHA, et ce en dépit d'une «chute de leur débit», due au manque de précipitations et à une extraction excessive de l'eau par Israël.

Les sources permettent aussi de répondre aux besoins de consommation domestique, notamment dans les villages non reliés à un réseau de distribution d'eau ou qui sont desservis de façon irrégulière.

L'interdiction d'accéder à ces points d'eau, jointe à l'impossibilité d'atteindre les terres avoisinantes pour les travailler, entraîne une forte perte de revenus pour les agriculteurs.

Les colons organisent des «attractions touristiques» autour d'une quarantaine de points d'eau, transformés en piscines, où se déploient aires de pique-nique et routes pavées...

Une pratique qui témoigne de la volonté d'Israël de développer l'infrastructure du tourisme dans les colonies en même temps que l'emploi et les revenus des colons, tout en élargissant le champ du contrôle territorial des colonies.

Une pratique qui complète la dépossession des Palestiniens.



La source Al Araq, près du village de Qaryut, renommée Ein Hagvura par les colons israéliens qui s'en sont emparés. Photo OCHA

CPI : la dérobade

Le procureur de la Cour Pénale Internationale (CPI), Luis Moreno-Ocampo, avait initié un examen préliminaire visant à déterminer si la Cour était compétente pour enquêter sur les présomptions de crimes de guerre commis par l'armée israélienne à Gaza lors de l'opération « Plomb durci ».

Cet examen a été bloqué dans l'attente d'une décision de l'ONU sur le statut de la Palestine. Le bureau du procureur a déclaré qu'il appartient «aux organes compétents de l'ONU *O de décider, en droit, si la Palestine constitue ou non un Etat aux fins d'adhésion au Statut de Rome*», traité fondateur de la CPI....

L'Autorité palestinienne avait certes reconnu, en janvier 2009, la compétence de la Cour mais le Statut de Rome stipule que seul un Etat peut en accepter la compétence.

L'Etat d'Israël s'est réjoui d'une décision qui confirme son impunité. Et le conforte dans sa volonté de tout mettre en oeuvre pour empêcher la reconnaissance d'un Etat palestinien par les Nations Unies. Occupation et crimes de guerre pourront ainsi se poursuivre sous le regard placide d'une «communauté internationale» qui veille depuis 64 ans à lui assurer cette impunité qui méprise le droit international et humanitaire et condamne les Palestiniens au silence.

Des compagnies d'aviation à la botte

Air France, Lufthansa et Easyjet ont annulé les billets de voyageurs qui partaient à Bethléem, pour participer à l'opération "Bienvenue en Palestine" et inaugurer une école internationale.

Arguant de la «convention de Chicago», Air France refuse d'embarquer tout passager non admissible par Israël, a déclaré le porte-parole d'Air France, peu affecté d'avoir à trier ses passagers en fonction de listes fournies par le Shin Bet. Selon le Haaretz, plus de 60% des «1 500 activistes pro-palestiniens» attendus ont ainsi été cloués au sol.

Venus d'Europe, des Etats Unis et du Canada, ces militants inquiétaient Israël qu'insupporte le moindre coup de projecteur porté sur les réalités d'une occupation

qu'il voudrait invisible.

Une attitude «paranoïaque et hystérique», dénoncée par le professeur M. Qumsiyeh, attitude qui n'a pas épargné les militants israéliens des Anarchistes contre le Mur, longuement interrogés par le Shin Bet en tant que co-organisateurs de cette rencontre.

L'été dernier, les autorités israéliennes avaient imposé d'identiques oukazes aux compagnies aériennes. Et avaient su convaincre la Grèce d'interdire le départ de la «flottille pour Gaza», ancrée dans le port du Pirée. Des méthodes qui ne sont pas du goût du très critique journaliste israélien Gidéon Levy qui ironise sur un Etat qui «ne rate aucune occasion de paraître ridicule et même méprisable aux yeux du monde».

NOUVELLES DE PALESTINE

8 TAPEZ LE TITRE ICI

Association France-Palestine Solidarité – Toulouse

CIDES
1 rue Joutx Aigues
31000 Toulouse

CCP :
25543F Toulouse

Adresse e-mail
afps_31@yahoo.fr

Rédaction: E.M

Pour aller plus loin...

Palestine, la dépossession d'un territoire, Pierre Blanc, J.P. Chagnollaud, Sid-Ahmed Souiah

OCHA
www.ochaopt.org

FMEP
www.fmep.org

ARIJ
www.arij.org

Cartes de la page 2 :
www.btselem.org

* Shira Havkin, La privatisation des checkpoints, l'esquisse d'une transformation d'un dispositif de pouvoir
Université Paris I, département de philosophie



Retrouvez l'AFPS nationale sur le site :

www.france-palestine.org

L'ilégalité de la colonisation au regard du droit international

L'article 2 de la Charte des Nations Unies prohibe, «la menace ou l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat ou de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies». Une interdiction qui recouvre la violation des frontières, lignes de démarcation et autres délimitations provisoires ainsi que l'occupation et l'annexion de territoires.

L'article 49 de la 4ème Convention de Genève, interdit à la Puissance occupante de «procéder au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle».

Cette pratique, qui vise à bouleverser la structure démographique et physique du territoire occupé, est considérée comme un crime de guerre, qui entre dans la juridiction de la Cour Pénale Internationale dès lors que ce crime s'inscrit «dans le cadre d'un plan ou d'une politique».

L'article 55 du Règlement de la Haye interdit à l'Etat occupant de modifier la législation, y compris les lois de planification, la nature et le caractère des biens appartenant à l'Etat occupé sauf pour raisons de sécurité et dans l'intérêt des populations locales.

La colonisation bafoue également la Convention sur l'élimination de toutes les forces de discrimination, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le celui relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Autres violations : la résolution 242 des Nations Unies et l'article 31 des accords d'Oslo qui spécifie qu'«aucune partie ne prendra d'initiative ou de décision qui modifierait le statut de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza avant la conclusion des négociations sur le statut final».

